

RAPPORT D'ACTIVITE

& de
développement
durable

2023

“ Développer le territoire
et les services
à la population ”

www.bassin-de-mareennes.com

Développer le territoire et les services à la population

L'année 2023 a marqué une nouvelle étape pour l'action de notre intercommunalité, dans un contexte économique inflationniste qui impacte aussi les collectivités. Un travail de fond sur nos finances, notre organisation et nos projets nous a permis d'élaborer un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur quatre ans, visant à concrétiser les projets initiés au cours des années précédentes afin de développer le territoire et d'améliorer le niveau des services rendus aux administrés.

Ce PPI a été assorti de mesures visant à maîtriser nos coûts et à optimiser notre fonctionnement. D'où notamment le déménagement du siège de la CdC dans le centre-ville de Marennes qui a été l'occasion de reprendre la gestion de l'Espace France services dédié à l'accompagnement aux formalités administratives, et celle de l'Espace régional d'information de proximité (ERIP), chargé quant à lui d'orienter les administrés dans leurs démarches de retour à l'emploi ou de création/reprise d'entreprise.

Ces changements ont permis de mieux déployer notre offre de services, qui s'étend de la petite-enfance au grand-âge, en passant par l'enfance, la jeunesse et plus généralement les familles, mais aussi les entreprises, les demandeurs d'emploi ou encore les associations, dans un objectif de solidarité et de cohésion sociale et territoriale.

Bien entendu, la CdC ne peut pas tout faire seule. C'est pourquoi elle s'attache aussi à lier des partenariats avec de nombreuses structures qui œuvrent à ses côtés. Je pense aux autres collectivités comme la Région Nouvelle-

Aquitaine, mais aussi le Département de la Charente-Maritime avec lequel nous avons signé en septembre 2023 un Contrat de proximité qui pose le cadre de nos interventions dans de multiples domaines : autonomie et grand âge, santé, logement, insertion professionnelle, inclusion numérique, enfance, jeunesse, mobilités...

Nous travaillons aussi en étroite relation avec la CAF et l'ARS pour mettre en œuvre un « Projet santé social de territoire » qui vise à renforcer l'accès aux droits, aux soins et aux services du plus grand nombre et en particulier des plus fragiles.

Ces actions s'insèrent dans un cadre plus large de développement et d'aménagement raisonnés de notre territoire, notamment incarnés par notre démarche Grand Site et notre projet de création d'un Parc naturel régional.

L'ensemble de ces actions sont présentées dans ce rapport d'activité qui se veut synthétique.



Patrice BROUHARD
Président de la
Communauté de
Communes du Bassin de
Marennes et du Centre
Intercommunal d'Action
Sociale.

Signature de la convention France services avec le Sous-Préfet.





Sommaire

La Communauté de Communes	p.4	La gestion des déchets	p.24
La carte de la CDC		La collecte et valorisation des déchets	
Le conseil communautaire		L'évolution de la production des déchets	
Le bureau		Le développement durable	p.28
Les compétences		Aide aux économies d'énergie	
Les finances 2023	p.8	L'action sociale et familiale	p.30
L'organigramme des services	p.10	Le Centre Intercommunal d'Action Sociale	
L'aménagement du territoire	p.12	Sport en milieu scolaire	
Projet Grand Site du marais de Brouage		Le service petite enfance	
La Région Nouvelle-Aquitaine favorable à un Parc naturel régional		Le service enfance	
Préservation et valorisation du marais de la Seudre		Le service jeunesse	
L'animation Natura 2000		Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	
L'urbanisme et l'application du droit des sols		Le sport, la culture et la vie associative	p.34
L'amélioration de l'habitat		Le tourisme et le patrimoine	p.36
Le développement économique	p.20	La gestion du patrimoine communautaire	p.38
Les grandes orientations			
Les Parcs d'Activités Économiques			
L'ERIP pour accompagner vers l'emploi			

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

D'ÉPARGNE



France
services

Besoin d'aide
dans vos
démarches ?

Ici, on vous
accompagne !

FEUILLE DE VOIR
TRACON DE CHEZ VOUS

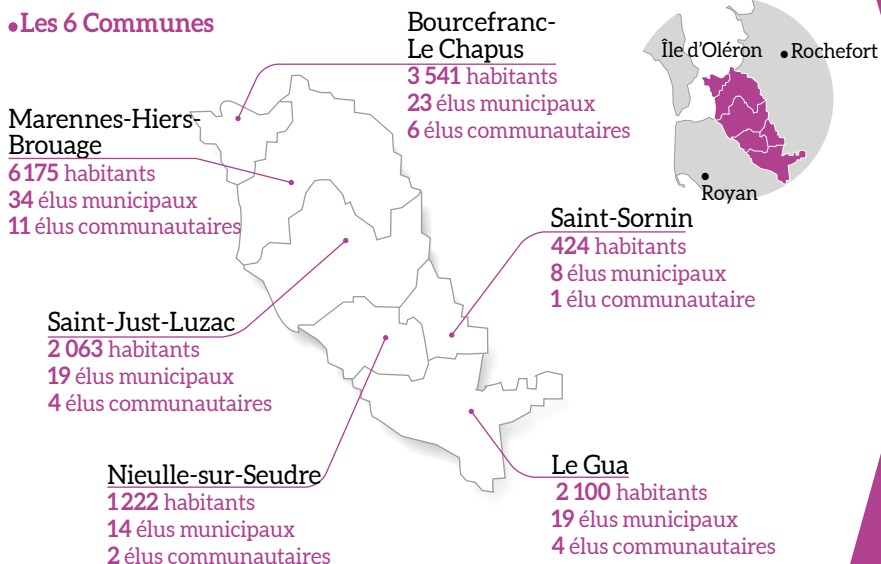
communes
MARENNES

Le Conseil communautaire	p. 5
Le bureau	p. 6
Les compétences	p. 7
L'organigramme des services	p. 8

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes compte 6 Communes rassemblant 15 525 habitants sur un territoire de 182 km².

• Les 6 Communes



* Population municipale 2021 - INSEE

117

conseillers municipaux

27

conseillers communautaires

Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté de Communes, le Conseil communautaire se réunit en séance publique environ une fois par mois, afin de délibérer. Renouvelé à l'occasion des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020, il est composé de 27 conseillers.

Les conseillers communautaires par communes :

MARENNES-HIERS-BROUAGE (11 sièges)

- Mme Claude BALLOTEAU
- M. Jean-Marie PETIT
- Mme Frédérique LIÈVRE
- Mme Martine FARRAS
- M. Philippe LUTZ
- Mme Michelle PIVETEAU
- M. Alain BOMPARD
- Mme Mariane LUQUÉ
- M. Jean-Pierre FROC
- M. Philippe MOINET
- M. Richard GUÉRIT

BOURCEFRANC-LE CHAPUS (6 sièges)

- M. Guy PROTEAU
- Mme Sabrina HUET
- M. Jean-Marie BERBUDEAU
- Mme Patricia PARIS
- M. Philippe BIARD
- M. Jean-Louis BERTHÉ

LE GUA (4 sièges)

- M. Patrice BROUHARD
- Mme Béatrice ORTEGA
- M. Stéphane DELAGE
- M. Joël CHAGNOLEAU

SAINT-JUST-LUZAC (3 sièges)

- Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU
- M. Jean-Pierre MANCEAU
- M. Jean-Lou CHEMIN

NIEULLE-SUR-SEUDRE (2 sièges)

- M. François SERVENT
- Mme Ingrid CHEVALIER

SAINT-SORNIN (1 siège)

- M. Joël PAPINEAU

Le Bureau

Élu par l'ensemble des conseillers communautaires, le bureau est l'organe exécutif de la collectivité.

Le Président



Patrice BROUHARD
Président

Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale.
Maire du Gua.

Les Vice-Présidents



Jean-Marie PETIT

1^{er} vice-président

Chargé de la gestion des zones humides et de la valorisation des marais.

Maire délégué de la Commune déléguée de Hiers-Brouage.



François SERVENT

4^e vice-président

Chargé du développement durable et de l'accueil des Gens du voyage.

Maire de Nieulle-sur-Seudre.



Joël PAPINEAU

2^e vice-président

Chargé du développement économique.

Maire de Saint-Sornin.



Alain BOMPARD

5^e vice-président

Chargé de la culture, du sport et de la coopération interterritoriale.

Conseiller municipal de Marennes-Hiers-Brouage.



Guy PROTEAU

3^e vice-président

Chargé du tourisme et du patrimoine.

Maire de Bourcefranc-Le Chapus.



Mariane LUQUÉ

6^e vice-présidente

Chargée des affaires sociales et de l'habitat.

Adjointe au maire de Marennes-Hiers-Brouage.

La conférence des maires

Cette instance permet d'associer aux travaux du bureau communautaire :



Claude BALLOTEAU

Maire de Marennes-Hiers-Brouage.



Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU

Maire de Saint-Just-Luzac.

Commissions

Six commissions, réunies au moins une fois par trimestre, sont chargées d'étudier les questions qui sont ensuite soumises au Conseil communautaire, dans divers domaines :

- Gestion des zones humides - GEMAPI
- Développement économique
- Tourisme et Patrimoine
- Culture - Sport - Coopération
- Moyens communautaires et mutualisation
- Régie des Déchets

Afin d'associer les Communes à la vie de l'intercommunalité, ces commissions sont élargies à des conseillers municipaux.

Les Compétences

La Communauté de Communes (CdC) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, elle exerce trois blocs de compétences.

Éligible à la « DGF bonifiée », la CdC du Bassin de Marennes exerce toutefois un nombre de compétences plus important que celui des Communautés de Communes de sa catégorie. L'ensemble de ces compétences vise à assurer une cohérence et à rationaliser la gestion de nombreux services publics dédiés à la population.

Compétences obligatoires

- **Développement économique**
Aménagement, entretien et gestion de Parcs d'Activités Économiques.
Politique locale du commerce
- **Aménagement de l'espace communautaire**
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).
Zones d'Aménagement Concerté.
Valorisation des marais classés en zones sensibles.
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**
- **Eau**
- **Assainissement**

Compétences optionnelles

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
Préservation des marais.
- **Politique du logement et du cadre de vie**
Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat.
Programme Local de l'Habitat (PLH).
 - **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**
Voies des zones d'activités et d'accès aux équipements communautaires.
Itinéraires cyclables pour les liaisons intercommunales.
 - **Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire**
Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs.
Soutien aux associations.
 - **Action sociale d'intérêt communautaire**
Insertion économique et sociale, emploi et formation professionnelle.
Politique éducative en direction de l'enfance-jeunesse.
Analyse des besoins sociaux.
Service d'aide à domicile.
- **Création et gestion de maisons de services publics**

Compétences facultatives

- **Tourisme** : accueil, information et promotion touristique.
- **Actions** dans les domaines culturels et artistiques.
- **Participations** aux dépenses d'investissement des collèges.
- **Politique** en matière de sécurité.
- **Infrastructures** et réseaux de consommations électroniques.

LES FINANCES 2023

Les flux financiers de la Communauté de Communes sont retracés dans différents budgets en fonction des activités réalisées.

- **Le budget général** est celui qui est financé par l'impôt.
- **Le budget de la Régie des déchets** enregistre l'ensemble de l'activité financière de la collecte et du traitement des déchets. Il est financé par la redevance des ordures ménagères.
- **Le budget de la plateforme de transit des produits de la mer** concerne la location des espaces et bureaux aux transporteurs. Il est financé par les loyers.
- **Les budgets des parcs d'activités économiques** enregistrent les aménagements des terrains, ils sont financés par la revente de ces derniers.

Le budget général en 2023 :

Recettes de fonctionnement			
	Impôts et taxes	73 %	5 225 712 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties (1%)			506 984 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (4,58%)			37 415 €
Taxe d'habitation (8,12%) et compensation fiscale TH			816 064 €
Contribution foncière économique (CFE) (24,75%)			528 295 €
Régularisation de fiscalité			25 663 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)			441 488 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)			189 582 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)			76 551 €
Attribution de compensation			34 638 €
Fonds de péréquation (FPIC)			164 317 €
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)			427 090 €
Taxe de Séjour			251 554 €
Fraction de TVA			1 726 071
Dotations et subventions		15 %	1 062 725 €
Dotations de l'État			599 457 €
Participations Europe, État, Région, Département, CARA, CARO...			463 268 €
Produits des services, autres recettes et résultats antérieurs		12 %	882 334 €
Total			7 170 772 €

Dépenses de fonctionnement		
Fournitures et services	18 %	924 802 €
Frais de personnel	21 %	1 083 116 €
Autres charges de gestion	31 %	1 594 084 €
Atténuation de produits	24 %	1 237 666 €
Charges financières	0 %	17 055 €
Opérations d'ordre	4 %	190 813 €
Charges exceptionnelles	3 %	153 774 €
Total	100 %	5 201 308 €

Remboursement de 61 963 € en capital et de 17 054 € en intérêts, soit une annuité de la dette de 79 017 €. Soit 1,52% des recettes de fonctionnement.

Opérations d'investissement (budget général)		
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		171 714 €
Opérations diverses		160 709 €
Fonds de concours		66 957 €
Études de requalification du Parc d'activité Les Grossines		41 442 €
Aides à l'amélioration de l'habitat		35 550 €
Projet de création d'une aire d'accueil des Gens du voyage		18 170 €
Étude pour la réhabilitation de la crèche		9 959 €
Total		504 500 €

Le budget de la Régie des déchets

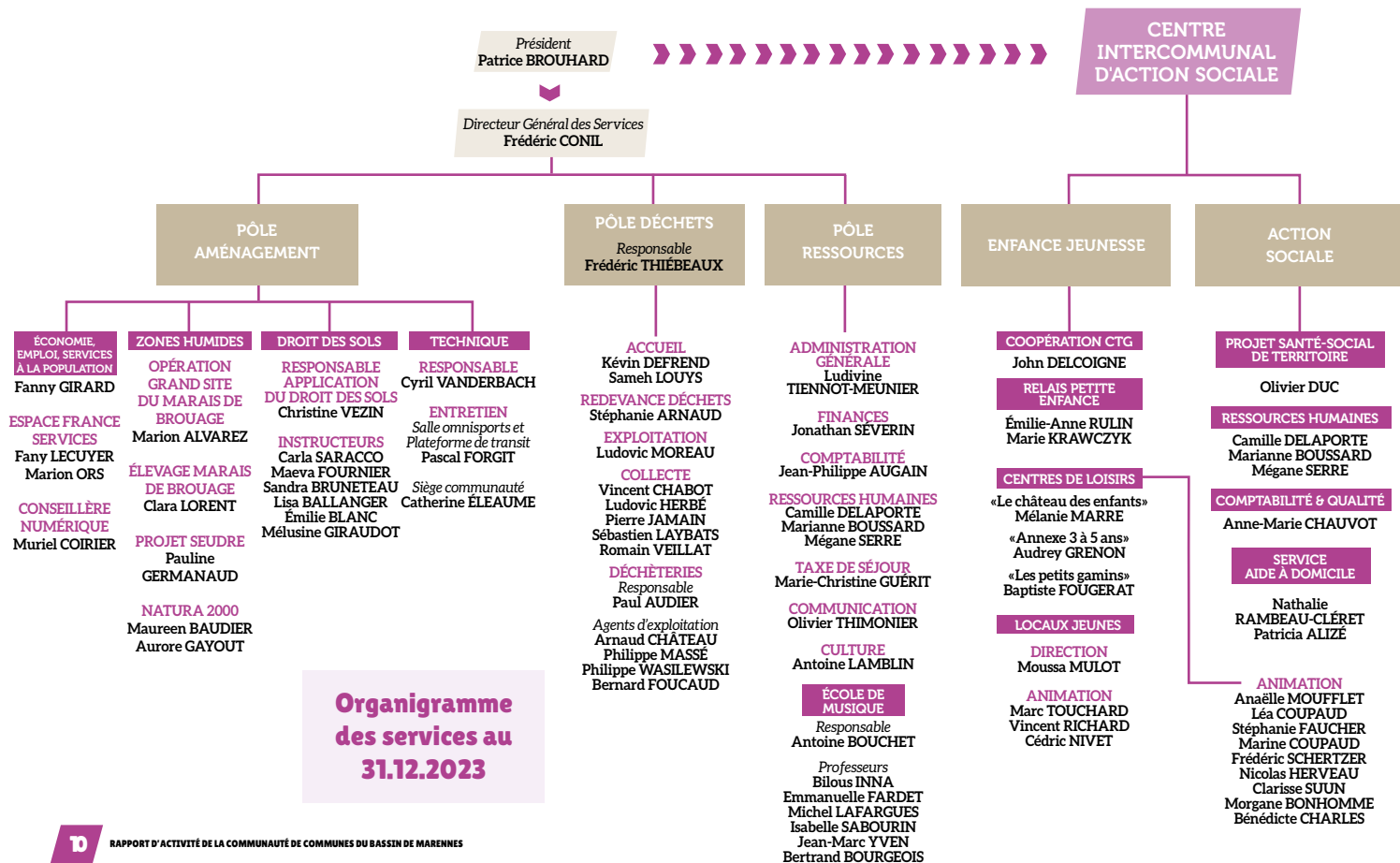
Le budget de la Régie des déchets comptabilise l'ensemble des recettes et dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Recettes d'exploitation		
Redevance et facturation déchèterie	71 %	2 082 868 €
Autres recettes	29 %	868 885 €
Total		2 951 753 €

Dépenses d'exploitation		
Fournitures et services	35 %	952 012 €
Frais de personnel	24 %	641 757 €
Autres charges de gestion	41 %	1 111 352 €
Total		2 705 121 €

Remboursement de 128 407 € en capital et 7 304 € en intérêts soit une annuité de la dette de 79 017 €.

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES



**Organigramme
des services au
31.12.2023**

L'Espace France services : une aide aux démarches administratives

En 2023, la Communauté de Communes a repris la gestion de l'Espace France services qui accompagne les administrés dans leurs démarches administratives du quotidien.

Il s'agit d'un guichet unique qui permet d'accéder à une multitude de services dans divers domaines : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, emploi, numérique...

L'accompagnement va de la simple réponse à une question (information de premier niveau) à une aide à la réalisation des démarches en ligne : pré-demande de titres d'identité, demande et renouvellement de permis de conduire et de carte grise, demande d'aide sociale, préparation et demande de retraite, obtention d'un conseil juridique en cas de litige ou de conflit, inscription à France Travail, demande de prime d'activité, demande d'aide juridictionnelle, demande de complémentaire santé solidaire...

Un accompagnement au numérique est aussi proposé pour que les administrés puissent réaliser leurs démarches en toute autonomie : création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...

Les agents sont aussi en mesure d'orienter les personnes vers de nombreuses structures spécialisées partenaires (CPAM, CAF, Pôle Emploi, ANTS, CARSAT, MSA, ministères de la Justice et de l'Intérieur, La Poste...), dont certaines tiennent régulièrement des permanences sur place, sur rendez-vous.

Enfin, un centre de ressources documentaires est à leur disposition, ainsi que des postes informatiques en libre-accès connectés à Internet. Il est par ailleurs possible d'imprimer et de scanner des documents (CV, courriers administratifs, formulaires...) pour des démarches administratives ou de recherche d'emploi.



Conseillère numérique

Pour vous aider à découvrir Internet et à prendre en main les outils numériques du quotidien (ordinateur, smartphone, tablette...), une conseillère numérique propose des ateliers gratuits, sur inscription.

Tél. 06 15 38 53 22

conseiller-numerique@bassin-de-mareennes.com



CONSEILLÈRE
NUMÉRIQUE



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Projet Grand Site du marais de Brouage	p. 13
La Région Nouvelle-Aquitaine favorable à un Parc naturel régional	p. 14
Préservation et valorisation du marais de la Seudre	p. 15
L'animation Natura 2000	p. 16
L'urbanisme et l'application du droit des sols	p. 18
L'amélioration de l'habitat	p. 19



Projet Grand Site du marais de Brouage

Le marais de Brouage fait l'objet d'une Opération Grand Site coordonnée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Il s'agit d'une démarche de gestion équilibrée de cet espace fragile qui vise à préserver le caractère exceptionnel de ses paysages et à adapter le territoire au changement climatique, en mettant en place un projet de développement durable générant des retombées pour ses habitants, ses usagers et ses acteurs économiques.

L'objectif, à terme, est l'obtention du label Grand Site de France, décerné par l'État pour une durée de 8 années après qu'aie été mise en œuvre une Opération Grand Site (OGS) au travers d'un programme d'actions.

En janvier 2023, les collectivités se sont donc officiellement lancées dans l'élaboration de ce programme d'actions avec la tenue du comité de pilotage d'instauration de la démarche qui rassemble l'ensemble des acteurs du marais.

Concrètement, le projet vise à mettre en cohérence leurs différentes actions avec comme fil conducteur la prise en compte des paysages et du changement climatique, pour que chacun œuvre à son échelle à la pérennité de cette zone humide d'exception.

Le programme d'actions doit fixer des objectifs à atteindre et des moyens à mobiliser dans les domaines aussi divers que l'eau, la biodiversité, les paysages, l'économie, les loisirs, le patrimoine, la culture...

Plusieurs instances de co-construction - ateliers de travail thématiques, Parlement du marais, groupes techniques - ont permis de proposer et de valider les ambitions du territoire, les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels. Elles ont ainsi permis de faire émerger une première proposition de programme d'actions à affiner en 2024 et à valider en 2025.



Le Parlement du marais en novembre 2023 a permis la participation des acteurs.



Alain Bompard,
Vice-président

chargé de la coopération interterritoriale, suit les grands projets aux thématiques multiples que la CdC porte avec ses partenaires institutionnels et particulièrement ses intercommunalités voisines.



Jean-Marie Petit,
Vice-président

a en charge la gestion des zones humides et la valorisation des marais. Il suit notamment les actions d'entretien et de réhabilitation de leurs réseaux hydrauliques, et la mise en œuvre de l'animation Natura 2000.



Les 5 missions des Parcs Naturels Régionaux

(article R333-4 du Code de l'Environnement) :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et des paysages,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- l'expérimentation et l'innovation.

La Région Nouvelle-Aquitaine favorable à un Parc naturel régional

Le 11 décembre 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine a donné un avis favorable à la création d'un Parc naturel régional (PNR) sur les marais du littoral charentais. Une décision importante pour les trois intercommunalités à l'initiative du projet qui souhaitent se doter d'un véritable outil de développement local durable.

Une étude préalable avait conclu en 2021 à l'opportunité pour les Communautés d'Agglomération Royan Atlantique et Rochefort Océan, et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes de créer un PNR sur leur territoire. Celles-ci avaient alors saisi la Région, compétente en la matière.

Après plusieurs échanges qui ont notamment permis de réduire le périmètre potentiel du projet autour des estuaires de la Seudre et de la Charente et de leurs marais rétro-littoraux, la Région a émis un avis favorable.

Par cette décision, la Région reconnaît la pertinence et la qualité de la démarche, qui doit faire l'objet d'un avis de l'État en 2024. Si ce dernier est favorable, les collectivités pourront alors lancer la phase la plus importante du projet, à savoir celle visant à

élaborer la charte du PNR en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux : élus, acteurs socio-économiques, associations environnementales, habitants.

Le projet vise à mettre en œuvre des stratégies coordonnées afin de répondre à quatre grands défis identifiés :

- l'adaptation au changement climatique et l'optimisation de la gestion de l'eau et des zones humides,
- la promotion de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays,
- la valorisation des filières d'excellence et la structuration d'un modèle de tourisme durable,
- l'amélioration de la lisibilité et de la cohérence des politiques publiques.



Préservation et valorisation du marais de la Seudre

La CdC du Bassin de Marennes et la CdA Royan Atlantique sont engagées dans une démarche de mise en valeur et de préservation du marais salé de l'estuaire de la Seudre, avec la mise en œuvre d'une feuille de route élaborée avec les acteurs du territoire et adoptée en mars 2023.

Un travail de cartographie des différents usages du marais a été lancé, afin de déterminer les possibilités de réhabilitation de marais ostréicoles en déprise avancée. Afin de mener une expérimentation dans ce domaine, un partenariat a été tissé avec les ostréiculteurs du « Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron ». Des échanges avec les différents acteurs ont également été engagés pour la construction d'une stratégie foncière multi-partenaire.

L'entretien hydraulique du marais étant indissociable de la question des usages, un travail a également été mené avec le Syndicat mixte du Bassin de la Seudre, en charge de la compétence « Gestion de l'Eau ». Un inventaire des taillées a ainsi été réalisé sur chaque commune, permettant d'engager une étude hydraulique visant à préciser le rôle de ces ouvrages dans la protection des zones habitées contre la submersion. Des modélisations permettront de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique actuel du marais et à l'avenir, dans le contexte d'une élévation du niveau de la mer.

Afin d'accompagner les porteurs de projets de diversification des productions en marais, en lien avec les objectifs de croissance bleue de notre territoire, la CARA et la CCBM se sont associées à CAPENA pour leur apporter un appui technique. En 2023, 10 porteurs ont ainsi été accompagnés sur le marais salé.

Enfin, les actions de sensibilisation du grand public se sont poursuivies : production d'un « Jeu de l'Échasse » pour tester ses connaissances sur le marais, balade commentée à la découverte du marais, partenariat avec l'École nationale supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux pour interroger les fragilités du territoire, notamment face à la submersion, au travers d'une exposition intitulée « La Vulnérabilité et le Quotidien ».



Des bassins en déprise potentiellement réutilisables ont été recensés.

L'animation Natura 2000

En 2023, la CdC du Bassin de Marennes a été reconduite comme structure animatrice de 3 sites Natura 2000 (voir carte) et désignée pour celui des Landes de Cadeuil, ces différents sites fonctionnant en réseau.

Elle met en œuvre les actions définies dans les Documents d'Objectifs et travaille avec l'ensemble des acteurs du territoire pour une bonne articulation des politiques publiques sur la préservation de la biodiversité.

Thécla de la ronce.



Depuis 2020, deux animatrices conseillent les habitants sur la biodiversité, et accompagnent les porteurs de projets pour concilier bonnes pratiques environnementales et activités économiques (agricoles, aquacoles, ostréicoles) ou de loisirs (chasse, restaurations de cabanes, curage de fossés...).

● En 2023: 15 Chartes Natura 2000 signées

- 8 sur le marais de Brouage : avec 153 ha engagés contre 126 ha en 2022.
- 6 sur le marais de la Seudre dont 2 nouveaux engagements, pour un total de 52 ha.
- 1 charta a été signée sur les marais d'Oléron

● Mesures Agro-Environnementales et Climatiques(MAEc) :

Les MAEc jouent un rôle crucial pour le maintien de l'élevage en marais, essentiel à l'entretien des espaces naturels et la conservation de la biodiversité.

Les animatrices Natura 2000 travaillent avec la Chambre d'Agriculture pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches, en animant notamment des formations. Le marais de Brouage se distingue avec 5 179 ha de prairie sous contrat. Du côté de la Seudre, 2 178 ha sont engagés et 316 ha pour les marais d'Oléron.

● Contrats Natura 2000

Signés pour 5 ans, ils montrent l'engagement des acteurs du territoire en faveur de la biodiversité.

- Le contrat Natura 2000 du Conservatoire du Littoral à Saint-Just-Luzac signé en 2021, est toujours en cours. Celui-ci a pour objectif d'améliorer le potentiel hydraulique et écologique des habitats « dégradés » et a permis notamment la création d'îlots de nidification qui ont déjà fait leur preuve avec la nidification de 32 couples d'Échasses blanche, d'Avocettes élégantes et de Stermes pierregarins. De plus, la reprise des habitats de prés salés est déjà visible.
- Le contrat Natura 2000 des propriétaires des gîtes de Beaulieu à La-Gripperie-Saint-Symphorien, signé en 2021, suit son cours. En faveur de la Cistude d'Europe, cette dernière a recolonisé ses anciens sites de pontes, pour un bilan très positif.
- Le contrat Natura 2000 de la commune de La-Gripperie-Saint-Symphorien, signé en 2022, a pour objectif la restauration de la mare du bois du Grondin et des landes adjacentes. En cours de fermeture, celles-ci nécessitent des interventions de débroussaillage.

● Actions de sensibilisation :

Le service Natura 2000 a organisé deux événements de sensibilisation à l'environnement à destination du grand public : une balade en marais de la Seudre et la Fête de la Nature côté Brouage. Un nouveau numéro de la lettre d'information *À Ras 2 Marais* a également été édité, ainsi qu'une plaquette sur les chauves-souris.



Echasse blanche.

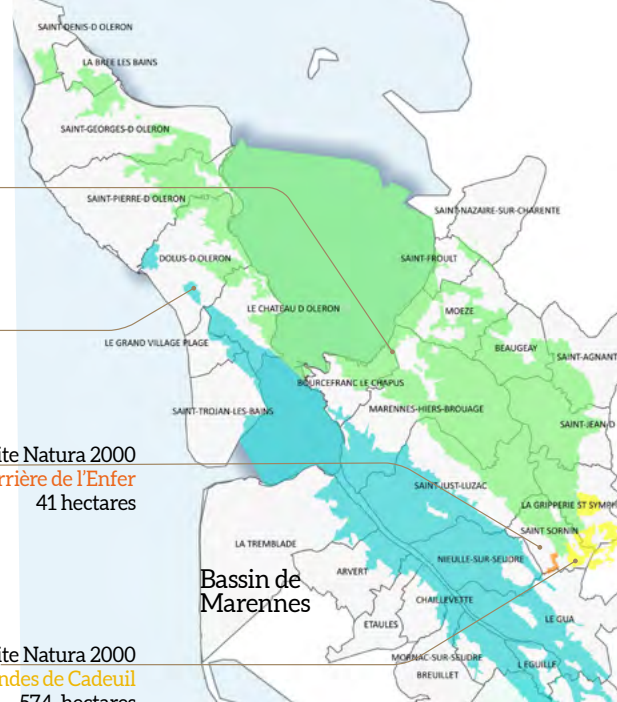
Île d'Oléron

Site Natura 2000
Marais de Brouage
et du nord Oléron
26 000 hectares

Site Natura 2000
Marais de la Seudre
et du sud Oléron
14 000 hectares

Site Natura 2000
Carrière de l'Enfer
41 hectares

Site Natura 2000
Landes de Cadeuil
574 hectares



● Accompagnement des porteurs de projets

Le service Natura 2000 est mobilisable gratuitement par tout privé ou structure publique pour aider au montage des dossiers réglementaires relatifs à Natura 2000, permettre une bonne intégration des enjeux de conservation dans leurs projets, mais aussi pour tout conseil.

- Côté Brouage : 21 dossiers d'évaluation d'incidences ont été accompagnés, une autorisation ministérielle suivie et 8 avis ont été émis pour des demandes de travaux relevant du protocole marais. À cela s'ajoutent une dizaine d'appuis divers à la DDTM, l'accompagnement des travaux sans autorisations particulières et l'articulation avec les autres projets du territoire.
- Côté Seudre : 5 porteurs de projet ont bénéficié d'un appui technique dans le cadre de projet de travaux soumis à évaluation d'incidences et 2 avis ont été émis pour des demandes de travaux relevant du protocole marais. 9 sollicitations ont eu lieu dans le cadre d'accompagnement divers de porteurs de projet.
- Côté Oléron : 8 porteurs de projet ont bénéficié d'un appui technique dans le cadre de projet de travaux soumis à évaluation d'incidences et 4 avis ont été émis pour des demandes de travaux relevant du protocole marais. 5 sollicitations ont eu lieu dans le cadre d'accompagnement divers de porteurs de projet.



L'urbanisme et l'application du droit des sols (ADS)

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes instruit depuis juillet 2015 les demandes d'urbanisme pour le compte des Communes au sein d'un service mutualisé.

Afin d'optimiser les moyens, elle a décidé en octobre 2021 d'établir une coopération en la matière avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO).

Depuis, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme est traitée par un service (1 coordinatrice, 6 instructeurs) qui couvre donc les deux collectivités, soit 30 Communes.

Le principe de guichet unique en mairie n'est toutefois pas remis en cause : dépôt des dossiers, renseignement et accueil du public restent assurés par les Communes qui, par la connaissance de leur territoire et de leur document d'urbanisme, constituent les interlocuteurs privilégiés et de proximité pour les demandeurs. Ce sont toujours les maires qui délivrent les autorisations d'urbanisme.

Un guichet numérique d'autorisations d'urbanisme permet de réaliser ses demandes en ligne et de suivre l'évolution de son dossier en temps réel :

www.bassin-de-marennes.com

Le service « ADS » en 2023:

- 929 dossiers traités sur la CCBM et 1077 sur la CARO soit un total de 2006 actes,
- 69 certificats d'urbanisme sur la CCBM et 183 sur la CARO,
- 631 déclarations préalables sur la CCBM et 440 sur la CARO,
- 229 permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager sur la CCBM et 454 sur la CARO.

Rattaché au Pôle aménagement, le service est sollicité pour différents projets d'aménagement notamment les Parcs d'Activités Économiques ou l'accompagnement d'acteurs du territoire dans l'accomplissement de leur projet d'urbanisme. Le service participe aux actions conduites par les collectivités et les accompagne dans leurs projets d'évolution de leurs documents d'urbanisme : modification ou révision de PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).



L'amélioration de l'habitat

Après plusieurs programmes mis en place depuis 2007 pour aider à la rénovation de l'habitat ancien, la Communauté de Communes a lancé en 2022 une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) auquel participent également les Communes avec une priorisation pour la revalorisation et la redynamisation des centre-bourgs. 8500000 € d'aides ont été programmés sur cinq ans.

L'objectif est d'aider les propriétaires occupants disposant de faibles ressources à réhabiliter leur logement, à l'adapter au vieillissement et au handicap, ou à l'améliorer tout en luttant contre la précarité énergétique. L'OPAH-RU veut aussi permettre de produire des logements aidés à destination des populations à faible revenu, tout en résorbant l'habitat dégradé voire indigne ou vacant.

● Les projets aidés en 2023 :

- 28 ménages propriétaires occupants :
 - 12 projets d'amélioration énergétique
 - 16 projets d'adaptation du logement liée à la perte d'autonomie
- Des projets de rénovation et de conventionnement de 5 logements locatifs. Les 5 logements seront gérés en intermédiation locative. Ils étaient tous vacants et situés dans le périmètre de renouvellement urbain de Marennes.
- 6 façades rénovées dans les périmètres renforcés.

Montant total de travaux: 861 240 € TTC

**Montant total des subventions accordées:
481 733 €, dont :**

- 337 015 € de l'Agence nationale de l'habitat
- 60 769 € de la Communauté de Communes
- 55 252 € des Communes
- 28 697 € des caisses de retraite

● Animation et permanences en 2023 :

- Communication/sensibilisation :
 - sensibilisation des agents des 6 communes,
 - réunions d'information des partenaires sociaux, des acteurs de l'immobiliers, des professionnels du bâtiment,
 - participations à l'atelier « Bus de LEA » (Lieu d'Écoute pour les Aidants), à la journée France services, au Salon de l'habitat à Marennes.
- 17 permanences, accueillant 92 personnes dont 89 propriétaires occupants, 2 propriétaires bailleurs et 1 locataire.



Des aides à la rénovation des façades sont aussi attribuées.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



- Les grandes orientations p. 21
- Les Parcs d'Activités Économiques p. 22
- L'ERIP pour accompagner vers l'emploi p. 23

Pose de la 1^{ère} pierre du *Shapers club*
à Marennes en octobre 2023.

De par sa compétence Développement économique, la Communauté de Communes est l'interlocuteur privilégié des entreprises. En lien avec la Région, elle soutient les entrepreneurs dans le développement de leur activité, au bénéfice de la création de richesses et d'emplois.

Son rôle :

- Accompagner le développement des entreprises locales et l'installation de nouvelles, notamment dans leur recherche de locaux ou de site d'implantation,
- Aider à la création et à la reprise d'activité,
- Promouvoir le territoire pour attirer de nouvelles entreprises,
- Soutenir l'emploi et accompagner au recrutement,
- Mettre en contact les entreprises avec les partenaires institutionnels.

Les grandes orientations

- La poursuite du programme d'aménagement et de commercialisation des Parcs d'Activités Économiques pour permettre le développement et l'accueil de nouvelles entreprises.
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs économiques locaux en faveur de l'accompagnement technique et financier des porteurs de projets.
- La politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, pour conserver l'équilibre économique sur le territoire entre revitalisation des centres-bourgs et Parcs d'Activités Économiques.
- Le soutien à la filière élevage avec notamment la réalisation d'un atelier de découpe et la valorisation des circuits courts, dans le cadre d'un Projet alimentaire territorial en partenariat avec la CDA Rochefort Océan.



Le soutien à l'élevage extensif parmi les actions prioritaires.



Joël Papineau,
Vice-président

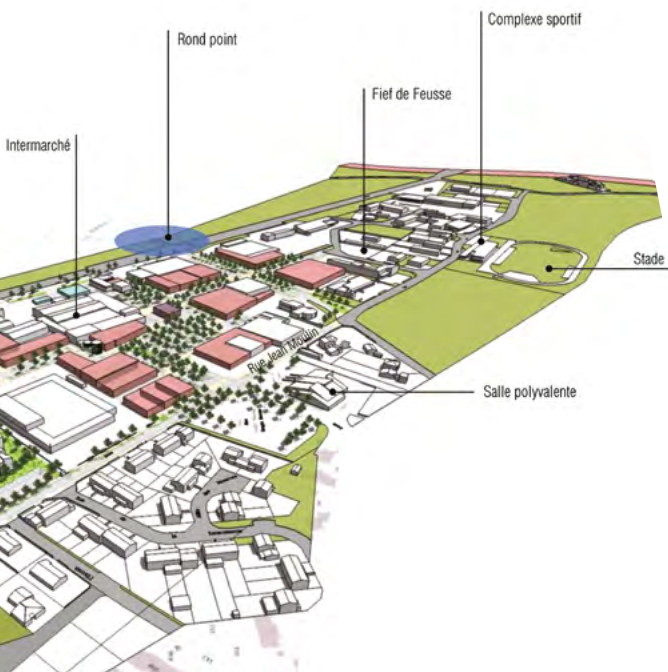
s'investit pour le développement économique du territoire. Il s'agit de définir des stratégies d'investissement dans les pôles d'activités et de développer les partenariats avec les forces économiques locales et d'accompagner les porteurs de projet.



Maire de Saint-Sornin

Les Parcs d'Activités Économiques

Totalement viabilisées lors de leur commercialisation (voirie et réseaux divers), les parcelles des Parcs d'activités ont vocation à accueillir des activités essentiellement commerciales, artisanales ou tertiaires.



6 Parcs d'activités sont ainsi répartis sur 5 Communes :

- Les Groies à Nieulle-sur-Seudre
- Fief de Feusse à Marennes-Hiers-Brouage
- Les Grossines à Marennes-Hiers-Brouage
- Le Riveau à Bourcefranc-Le Chapus
- Les 4 Moulins à Saint-Just-Luzac
- Omégua / Les Justices au Gua.

Requalification et redynamisation des Grossines

Confrontée au manque de foncier disponible à proposer aux entreprises qui en ont besoin pour s'installer ou se développer et constatant l'existence de friches aux Grossines, la CdC a conventionné en 2018 avec l'Établissement public foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine et la ville de Marennes-Hiers-Brouage afin de pouvoir mener ses opérations d'aménagement et accueillir des porteurs de projets.

La Commune de Marennes-Hiers-Brouage a délégué son droit de préemption à la CdC, à qui l'EPF a mis à disposition une enveloppe financière pour des acquisitions foncières.

1,8 M d'€ ont ainsi été mobilisés pour acquérir :

- la parcelle de l'ancienne entreprise d'accostillage Seudre Oléron Marine, en friche depuis des années, pour l'installation du *Shapers club* et la réalisation d'aménagements publics,
- la parcelle délaissée située à l'entrée du Parc d'activité dans le rond-point nouvellement créé, avec deux maisons non occupées depuis quelques années, pour l'installation d'un *Burger King*,
- une parcelle située entre le futur *Burger King* et le Centre technique municipal, pour y déplacer la station essence d'*Intermarché* et créer une nouvelle voie.

En 2023, les travaux d'aménagement ont été engagés afin d'accueillir l'entreprise UWL et son *Shapers club* (ouverture en 2024).

L'ERIP pour accompagner vers l'emploi

En juillet 2023, la CdC du Bassin de Marennes a repris la gestion de l'Espace régional d'information de proximité (ERIP) Marennes Oléron en partenariat avec la CdC de l'île d'Oléron. Il s'agit d'un service mis en place par la Région et financé par l'Union européenne, afin d'orienter les administrés en matière d'emploi, de formation et d'orientation professionnelle.

L'ERIP s'adresse à toute personne, quel que soit son âge, scolarisée, active (salariés, demandeurs d'emploi), employeur... Il propose une information de premier niveau sur les métiers, les formations, le développement des compétences, l'évolution professionnelle, la validation des acquis de l'expérience (VAE), la création ou reprise d'entreprise...

Une conseillère accueille le public et propose gratuitement toute une gamme de services :

- ressources documentaires,
- entretiens individuels,
- mise en contact avec des structures spécialisées,
- ateliers et événements.

En 2023 l'ERIP à Marennes, ce sont :

- 37 personnes accueillies en rendez-vous individuel puis réorientées
- 3 Ateliers « Etes-vous prêt à entreprendre » : 24 participants
- 2 Ateliers « Découverte du territoire » : 15 participants
- 5 visites d'entreprises : 57 participants
- Évènement « Les Rendez-vous de la transmission » : 7 personnes, 5 entreprises participantes
- Évènement « Les métiers de l'enfance et la petite enfance » : 18 participants
- Organisation de la semaine de l'industrie
- La co-organisation ou la participation à : Forum Découverte des Métiers, Forum « Un projet, Une formation, Un emploi », Forum des emplois saisonniers ostréicoles, Nuit de l'Orientation, Les Rendez-vous de la transmission...



Les ateliers thématiques en petits groupes permettent aux personnes d'obtenir des informations concrètes.

LA GESTION DES DÉCHETS



La collecte et valorisation des déchets

Pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes comme pour de nombreuses autres intercommunalités, le service d'élimination des déchets est scindé en deux avec les missions distinctes que sont la collecte d'une part, et le traitement d'autre part.

Si la collecte est assurée directement en régie par les services de la Communauté de Communes, la compétence traitement est en partie déléguée au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) de Rochefort depuis 2012.

En 2023, la Régie des déchets a assuré :

- la collecte sélective des emballages ménagers (sacs jaunes),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la gestion des points d'apports volontaires (papier/journaux, verre, textiles),
- la gestion des deux déchèteries :
 - La Madeleine au Gua,
 - Le Bournet à Saint-Just-Luzac,
- la communication et la sensibilisation du public en matière de prévention et de réduction des déchets,
- la facturation de la Redevance incitative mise en place en 2015.



François SERVENT

Vice-président, chargé du développement durable et de l'accueil des gens du voyage
suit le travail des équipes de la régie des déchets (collecte, valorisation, traitement) et la sensibilisation au tri.

Maire de Nieulle-sur-Seudre

Je maîtrise le volume
de mes déchets
=
Je maîtrise ma facture !





GESTION DES DÉCHETS

Les « vides déchèteries » permettent le réemploi d'objets détournés des déchets.

Filière outillage du peintre

La filière de tri des déchets dangereux a permis de faire évoluer les consignes de tri en intégrant l'outillage du peintre dans cette catégorie. Ainsi, pinceaux, rouleaux, bacs à peinture... peuvent être déposés avec les déchets dangereux. Cette filière, gérée par ECODDS, éco-organisme agréé par l'État, est financée par les éco-contributions versées lors de l'achat de produits neufs. Ainsi, selon le principe de la responsabilité élargie du producteur, la collecte et le traitement des déchets générés sont financés par ECODDS. Seuls le tri et les locaux de stockage sont à la charge de la collectivité.

Déchèterie : optimisation des plateformes

Pour faciliter l'accès et le dépôt par les usagers, la plateforme de dépôt des déchets verts et gravats a été réorganisée. Les zones de dépôts ont été rendues plus visibles. Ces dispositions permettent également au personnel de la déchèterie de s'assurer du respect des consignes de tri afin d'éviter la pollution des flux et les coûts engendrés par des erreurs ou des incivilités.



Gestion des déchets organiques

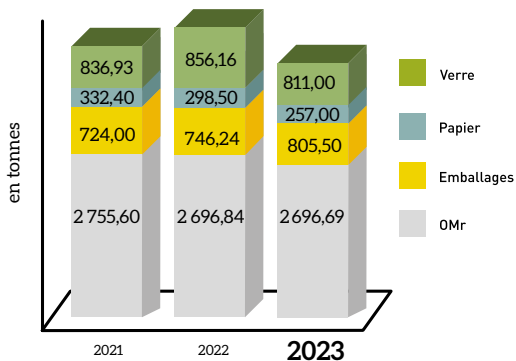
En 2023, 139 nouveaux foyers ont été équipés de composteurs, portant à 1 453 le nombre de foyers ainsi équipés depuis 2018.

Opérations « vide déchèterie »

La Communauté de Communes a organisé 2 opérations « vide déchèterie » les matinées des 4 avril et 6 décembre 2023. Le personnel de la déchèterie du Bournet a détourné plus de 80 m³ d'objets destinés à être jetés mais néanmoins en bon état. Chacun de ces événements a rassemblé plus de 100 personnes. Vélos, mobiliers, jouets et divers objets décoratifs ont ainsi pu trouver de nouveaux propriétaires et contribuer à la réduction des déchets du territoire.

Les ordures ménagères et assimilées (OMA) en 2023

La production d'ordures ménagères résiduelles (poubelles noires) est stable par rapport à 2022, contrairement aux autres flux. La hausse de la quantité d'emballages recyclables continue en 2023 (+8%) montrant que le tri est de plus en plus pratiqué par les habitants. En revanche, les tonnages de papier (-13,9%) et de verre (-5%) sont en baisse. La diminution du recours au papier explique cette tendance depuis plusieurs années. Quant au verre, elle peut s'expliquer par le décalage entre une collecte et son transport dans l'unité de traitement où sont effectuées les pesées.



Les déchèteries

La production de déchets de déchèterie a diminué (-16,6%) toutes catégories confondues, passant de 6 166 tonnes en 2022 à 5 143 tonnes en 2023. Les déchets verts et le tout-venant restent néanmoins les plus impactants. Les températures particulièrement chaudes de l'été 2023 expliquent la moindre production de déchets verts. Quant au tout-venant, malgré une amélioration substantielle du tri avec un report de tonnes sur les flux de mobilier et de bois, une baisse nette du tonnage est constatée.

2023 en chiffres :

6
chauffeurs-rippeurs
employés pour la collecte
des déchets

5
agents
de déchèterie

3
techniciens
administratifs

2
agents dédiés à l'accueil,
à la redevance et à
la gestion du parc
de contenants

9 803
tonnes de déchets
collectés

soit **632,2** kg/hab.

PERSPECTIVES 2024

- Poursuite de la distribution des composteurs individuels.
- Mise en place de nouvelles filières de tri en déchèterie, notamment pour les déchets du bâtiment.
- Lancement d'une étude d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Le recours aux panneaux solaires :
une solution à étudier avec un
conseiller énergie.*



Aide aux économies d'énergie

Dans le cadre de sa politique sociale et environnementale, la Communauté de Communes propose les services de la plateforme CARA Rénov' pour informer et conseiller ses habitants désireux de faire des économies d'énergie.

Mis en place avec la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique, Cara Rénov' est un service public neutre et gratuit, qui s'adresse à tous les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation de leur logement, réduire leurs factures d'énergie, améliorer leur confort et valoriser leur bien, quels que soient leurs revenus.

Il propose un accompagnement personnalisé : simple information pour initier une réflexion, assistance technique ponctuelle pour un problème particulier, solutions de financements, accompagnement de A à Z pour le montage et le suivi de dossiers.

En 2023, Cara Rénov' sur le Bassin de Marennes, c'est :

106 dossiers traités dont :

- 75 appels téléphoniques pour un conseil de 1^{er} niveau
- 29 rendez-vous pour un conseil personnalisé
- 2 interventions pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques
- 1 conférence sur le photovoltaïque le 12 octobre 2023



L'eau, on l'aime, on la préserve !

Parce que l'eau potable est précieuse, la CdC s'est associée à Eau 17, le service public de l'eau en Charente-Maritime, pour lancer au cours de l'été 2023 une vaste campagne de sensibilisation visant à sa préservation.

Habitants, vacanciers, mais aussi hébergeurs de tourisme ont été sensibilisés à l'usage de l'eau autour de sept thématiques : la douche, l'arrosage, le lavage des dents, la vaisselle, le rinçage en retour de plage, le lavage de voiture et la piscine, avec à chaque fois des chiffres de consommation d'eau et des astuces pour limiter celle-ci.

L'ACTION SOCIALE ET FAMILIALE

En 2023, plus de 200 personnes ont été accompagnées par le service d'aide à domicile du CIAS, ce qui représente 25 000 h d'intervention effectuées par une vingtaine d'auxiliaires de vie et d'aides à domicile.



Mariane LUQUÉ,
Vice-présidente

est chargée des affaires sociales : elle suit à ce titre le travail du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) dans la mise en œuvre du projet santé-social de territoire en faveur des plus fragiles et des familles.

Adjointe au maire de Marennes-Hiers-Brouage.

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes met en œuvre la politique sociale et familiale de la Communauté de Communes avec notamment: l'analyse des besoins sociaux du territoire, l'aide à domicile des personnes dépendantes, l'accueil des jeunes enfants, des enfants et des adolescents.



Le projet santé-social de territoire

Le CIAS anime et met en œuvre un « Projet santé-social de territoire » dont les objectifs sont de mieux coordonner les acteurs du social et de la santé, de renforcer l'accès aux droits et aux soins, et de permettre un meilleur accompagnement des familles en s'appuyant sur deux dispositifs : la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF de la Charente-Maritime, et le Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Nouvelle-Aquitaine.

Parmi les actions en 2023

Santé:

- Lutte contre les déserts médicaux : promotion du métier d'infirmier en pratique avancée (IPA) ; création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Rochefort Océan afin de favoriser l'exercice coordonné des professionnels de santé.

- Réduction des inégalités territoriales de santé avec la venue du camion « Santé En Mouvement » du Groupe Hospitalier Atlantique 17 : prévention des cancers, santé sexuelle, vaccination, prévention en santé.
- Organisation des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM).
- Formation des élus et des bénévoles associatifs aux Premiers Secours en Santé Mentale.
- Formation « Genre et Santé Sexuelle » organisée par le Planning Familial 17 à destination des acteurs de la santé et de l'action sanitaire et sociale.
- Organisation de sorties pédagogiques sur la santé environnementale.
- Organisation d'ateliers d'activité physique adaptée pour les personnes âgées.

Social:

- Développement des actions de la Conseillère numérique dans les communes.
- Organisation des « Rencontres de la mobilité ».
- Réalisation d'un support d'information simplifié sur l'offre de services aux familles.
- Organisation d'un réseau parentalité.



Les axes d'action du Contrat Local de santé :

- accompagner les projets de santé sur le territoire,
- développer le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et réorganiser la coordination gériatrique,
- favoriser la prévention et la lutte contre le non-recours aux soins,
- sensibiliser les acteurs à la santé environnementale,
- améliorer les parcours de santé et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques.

Les axes d'action de la Convention Territoriale Globale :

- l'accès aux droits et aux services,
- le lien social et intergénérationnel,
- l'inclusion numérique.





Activité motricité pour les tout-petits.

Sport en milieu scolaire

En 2023, le CIAS a contribué à financer :

- une « classe foot » au collège (4h de football par semaine), encadrée par deux éducateurs,
- des séances d'apprentissage de la natation pour les élèves de 6^e.

La CdC a contribué au financement des séances de voile pour les élèves de CM2.

Le service petite enfance

Animé par 2 éducatrices de jeunes enfants, le service petite enfance est un service ressource pour les parents et les assistantes maternelles.

En 2023:

- 159 rendez-vous pour répondre aux besoins et demandes de renseignements de 81 familles et 63 assistantes maternelles.
- 103 ateliers d'éveil dont ont bénéficié 29 assistantes maternelles et 76 enfants.
- 2 spectacles et 1 cycle de danse avec Guillaume Barre.
- des soirées de professionnalisation avec la CARSAT.
- une semaine de la motricité avec 2 conférences pour les professionnels (assistants maternels, crèche) et pour les familles, et 6 ateliers enfants parents au dojo.
- 37 matinées d'accueil en LAEP (Lieu d'accueil enfants-parents) à Saint-Sornin.
- 25 enfants de 2 mois ½ à 6 ans accueillis chaque jour au multi accueil « Cap au vent moussaillons », géré par l'association Léo Lagrange en Délégation de service public.

Le service enfance

Les accueils de loisirs « Le château des enfants » et « Les petits gamins », accueillent les enfants de 3 à 11 ans tous les mercredis à Marennes plage et à l'école maternelle du Gua.

Une annexe est ouverte pendant les vacances d'été à Nieulle-sur-Seudre pour l'accueil « Les petits gamins » et à Bourcefranc-Le Chapus pour les 3 à 5 ans du « Château des enfants ».

En 2023, 566 enfants ont été accueillis sur une période de 37 mercredis, 68 jours de vacances et 8 jours de camps :

- 171 enfants de Marennes-Hiers-Brouage
- 107 enfants de Bourcefranc-Le Chapus
- 75 enfants de Saint-Just-Luzac
- 74 enfants du Gua
- 69 enfants de Nieulle-sur-Seudre
- 24 enfants de Saint-Sornin
- 46 enfants résidant hors du Bassin de Marennes

L'équipe éducative a proposé tout au long de l'année des activités ludiques autour de nombreuses thématiques : art, culture, expression, activités physiques, environnement, ainsi que trois séjours d'été, dont un à Brouage.

Le service jeunesse

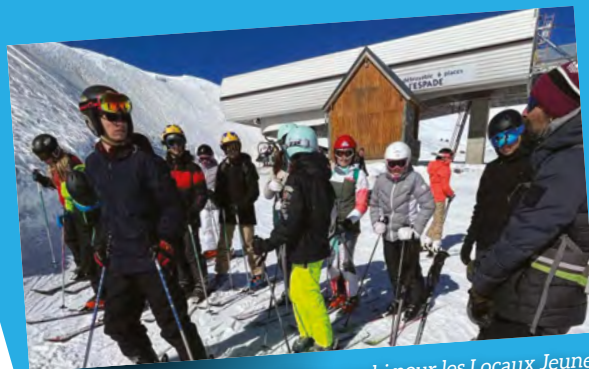
Labellisés « structure engagée dans l'accompagnement de projet de jeunes », les Locaux Jeunes accueillent les adolescents de 11 à 17 ans et proposent de nombreuses sorties et animations tout au long de l'année : les mercredis, samedis, et après le collège en période scolaire, et du lundi au vendredi pendant les vacances.

En 2023, 191 jeunes des 6 communes du Bassin de Marennes ont participé aux multiples projets sportifs, culturels, artistiques réalisés notamment avec leur implication dans de nombreuses actions d'auto-financement : tournoi de football en salle, opération nettoyage de voitures, vente de galettes des rois... Un séjour à La Mongie dans les Pyrénées a permis à 22 jeunes de découvrir la montagne en hiver (raquettes, construction d'igloo, observatoire du Pic du midi...) et de s'initier ou de se perfectionner en ski. En été, 14 jeunes du Bassin de Marennes et 12 de Fouras ont participé à un chantier à Bourcefranc-Le Chapus en collaboration avec l'association des Lasses marennaïses, tandis qu'un séjour sportif à Bugeat en Corrèze au centre Alain Mimoun a permis à 20 jeunes de découvrir les sports olympiques.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

En 2022-2023, le CLAS s'est articulé autour de 2 projets spécifiques :

- un projet scientifique et technique avec la programmation de robots en kit, la construction d'une borne d'arcade et l'animation d'ateliers sciences ;
- un projet théâtre et intergénérationnel, mené par la Compagnie Déculottée pour la seconde année, autour d'une enquête policière intitulée *Meurtre au pays des merveilles*, sur le thème du passage de l'enfance à l'adolescence, et jouée à l'occasion de deux représentations, à l'Estran à Marennes et au Foyer rural du Gua.



Séjour au ski pour les Locaux Jeunes.



Théâtre pour les jeunes du collège.



Alain BOMPARD

Vice-président

chargé de la culture, du sport et de la coopération interterritoriale, suit l'activité des associations et les actions d'éducation artistique et culturelle.



École de musique du Bassin de Marennes

L'école de musique a poursuivi en 2023 son action afin de développer l'accessibilité de l'enseignement musical au plus grand nombre.

Avec 105 élèves inscrits à la rentrée de septembre 2023 et six professeurs, l'école de musique maintient ses effectifs après un passage de 88 à 101 inscrits entre 2021 et 2022. Le taux de réinscription est passé de 62% en 2022 à 80% en 2023, ce qui témoigne de la satisfaction des élèves.

La politique tarifaire adaptée aux moyens financiers des élèves montre son intérêt puisque 18 élèves dont le quotient familial est inférieur à 1 020 sont concernés.

Le nombre total d'heures enseignées est resté stable : 10h de coordination pédagogiques et 38h de cours chaque semaine impliquant 6 professeurs de musique.

Les disciplines sont restées inchangées : batterie, piano, guitare classique, accordéon, trompette, saxophone, clarinette.

Nouveauté en 2023 : la mise en place d'une politique de mécénat permettant à des entreprises de financer deux projets prioritaires : d'une part l'achat et la mise à disposition par contrat de prêt d'instruments de musique pour les élèves aux moindres ressources, et d'autre part l'organisation d'un stage avec des artistes chevronnés aux côtés des élèves. Cinq entreprises locales ont apporté un don numéraire pour un total cumulé de 3 000 € : Bricomarché, Bioriginelle, Gedimat Talbot, McDonald's et E. Leclerc.



Les élèves se produisent régulièrement en concert.

Soutien à la vie associative et culturelle

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes soutient le sport notamment en assurant la gestion et l'entretien d'équipements comme le complexe sportif (judo et athlétisme), la salle omnisports, ou l'école de voile. Elle aide également financièrement les associations culturelles et sportives dont les activités sont identifiées comme d'intérêt communautaire, au travers d'une subvention annuelle.

Associations	Subventions 2023
Centre Nautique de Plein Air - École de voile	20 000 €
Basket du Bassin de Marennes-Bourcefranc	10 000 €
Judo club du Bassin de Marennes	6 300 €
Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert (AMPA)	4 500 €
Festival Entre Vents et Marais	2 500 €
Brouage en costume passion	2 500 €
Festival Franco Fiesta	2 000 €
Les Lasses marennaises	1 500 €
Festival Afrique en Scène	1 000 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	800 €
Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	200 €
TOTAL	51 300 €

Éducation artistique et culturelle

La Communauté de Communes coordonne et met en œuvre un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) qui réunit la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, le Rectorat, le Conseil départemental de la Charente-Maritime et la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron. Il vise à développer les projets de pratiques artistiques de 1 à 25 ans.

Deux types de projets sont soutenus : les résidences d'artistes francophones (portées par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes) et les projets des associations, Communes et autres établissements publics. Les projets sont élaborés et mis en œuvre suivant le rythme des années scolaires.

En 2023-2024, l'EAC c'est:

- 125 000 € de dépenses dans les projets, dont 19 298 € concernant les résidences d'artistes francophones : « Graines de patrimoine » avec le trio musical Minibus et « Créatures de l'anthropocène » avec la Compagnie Poulpe électrique,
- 30 000 € de subventions attribuées par la DRAC et 20 000 € par le Département de la Charente-Maritime,
- 25 projets soutenus au total,
- 1 598 enfants et jeunes bénéficiaires, dont 340 concernant les résidences d'artistes francophones.

LE TOURISME ET LE PATRIMOINE

*Le Moulin des Loges,
atout patrimonial du Bassin
de Marennes.*



Guy Proteau,
Vice-président

*a en charge les dossiers liés
au tourisme et au patrimoine
sur le Bassin de Marennes,
avec notamment le développement
des pistes cyclables et l'application
de la taxe de séjour intercommunale.*

Maire de Bourcefranc-Le Chapus

Tourisme et patrimoine

La compétence tourisme est exercée par l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

→ Le tourisme en 2023 :

- 17 119 personnes accueillies dans les bureaux d'information touristique : Brouage, Marennes, Bourcefranc-Le Chapus.
- 1 288 229 visiteurs sur le site internet www.ile-oleron-marennes.com
- 158 000 abonnés sur Facebook et 9 millions de personnes touchées.
- 29 000 abonnés sur Instagram et 400 000 personnes touchées.
- 3 400 abonnés sur Tik Tok et 700 000 personnes touchées.
- 46 parutions dans la presse écrite avec des supports à très forte portée médiatique tels que *Le Figaro*, *Elle*, *Côté Ouest*, *Campagne Décoration*, *Ouest France*, *La Croix l'Hebdo*, *Notre Temps Jeux*, *Femme Actuelle Jeux Voyages...*
- 23 émissions TV dont certaines très impactantes : *11 JT de TF1* ou *France 2*, « *Météo à la Carte* », « *La Route des Coffres* » sur M6...

→ Les projets en 2023 :

- Étude de fréquentation : dans le cadre de l'Opération Grand Site, une étude a été menée afin d'évaluer la fréquentation du marais de Brouage. Quel est le nombre de visiteurs ? Leur répartition dans le temps et dans l'espace ? Quel est leur niveau de satisfaction ? Les réponses permettront d'orienter les actions de communication, d'aménagements et de diffusion de l'information auprès des visiteurs du marais..
- Identité graphique : afin de redynamiser son image et l'ensemble de ses supports, l'Office de Tourisme a renouvelé son logo et son identité graphique.



Carnet de voyage de Pierre Loti

Fruit d'une collaboration entre l'Office de Tourisme, la Ville de Rochefort, la CdA Rochefort-Océan et la CdC Cœur de Saintonge, cette brochure dévoile différents pans de la vie de Pierre Loti, à découvrir à travers une série de parcours inédits depuis sa ville natale et l'étonnante maison qu'il y fit aménager, à travers les rues de Marennes et son fameux clocher, jusqu'aux secrets d'Oléron où il choisira finalement de reposer pour l'éternité.

Brochure disponible dans les Offices de Tourisme et téléchargeable sur www.ile-oleron-marennes.com

LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE



Travaux et logistique

La Communauté de Communes assure l'entretien et les travaux de rénovation ou de mise en accessibilité de 16 bâtiments, lui permettant l'exercice de ses différentes compétences :

- la crèche « Cap au Vent Moussaillons » pour les enfants de 2 mois ½ à 6 ans,
- « le Château des enfants », accueil de loisirs pour les enfants jusqu'à 12 ans,
- Le Local Jeunes pour les 11-17 ans,
- l'école de voile utilisée par le Centre Nautique et de Plein Air (CNPA),
- la salle omnisports,

- le complexe sportif (judo et athlétisme),
- la Plateforme de transit des produits de la mer pour les conchyliculteurs,
- deux déchèteries,
- les Offices de Tourisme de Brouage, et de Bourcefranc-Le Chapus,
- le siège de la Communauté de Communes,
- auxquels s'ajoutent l'aménagement et l'entretien des Parcs d'Activités Économiques et la gestion d'une aire d'accueil des Gens du voyage de 3,2 ha.

→ Les réalisations en 2023

Parc d'activités économiques Les Grossines

- Démarrage des travaux d'aménagement des abords de l'entreprise UWL : 326 194 € HT

Déménagement du siège de la CdC

- Travaux d'aménagement : 52 000 € HT
- Équipements informatiques, téléphonie, fibre internet : 21 321 € HT

Création d'une annexe France services

- Travaux d'aménagement : 3 981 € HT
- Équipements informatiques : 8 206 € HT

École de voile

- Construction d'un abri en bois : 7 100 € HT

Plateforme de transit des produits de la mer

- Étude pour l'aménagement de 2 chambres froides : 18 175 € HT
- Butoirs et protections de quai : 3 470 € HT

Salle omnisports

- Équipement des panneaux de basket de treuils électriques : 4 238 € HT

Centre de loisirs, Crèche, Complexe sportif

- Travaux divers sur plomberie, chaudières, luminaires... : 8 253 € HT



Début des aménagements publics autour du futur Shapers Club.

L'accueil des Gens du voyage

En 2023, la CdC a accueilli 8 groupes de Gens du voyage, soit environ 350 caravanes.





Bourcefranc-Le Chapus • Marennes-Hiers-Brouage •
Le Gua • Nieulle-sur-Seudre • Saint-Just-Luzac •
Saint-Sornin •

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

24, rue Dubois Meynardie CS 50028 - 17320 Marennes-Hiers-Brouage

Tél. 05 46 85 98 41

contact@bassin-de-marennes.com

www.bassin-de-marennes.com

Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes
du Bassin de Marennes sur :



cdc.bassindemarennes



CdC_Marennes

Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-39 alinéa 1

Le Président de l'EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Tous droits de reproduction réservés - Directeur de la publication : Patrice BROUHARD - Coordination et rédaction : Olivier THIMONIER - Photos : CdC du Bassin de Marennes sauf mention.

